



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2024 ;
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, section langues vivantes étrangères : italien, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Président

M. Jean-Philippe BAREIL
Professeur des universités

Académie de LILLE

Vice-Présidents

M. Claude ALESSANDRINI
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NANTES

Mme Antonella DURAND
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Secrétaire général

M. Luciano PREZIUSO
Professeur agrégé

Académie de LYON

Membres du jury

Mme Annabelle FELTEN
Professeure agrégée

Académie de NANCY-METZ

Mme Catherine KIRKBY PITIOT
Maîtresse de conférences des universités

Académie de MONTPELLIER

Mme Elena LUTEROTTI
EC. R Professeure agrégée

Académie de NICE

M. Serge Lorenzo MILAN
Maître de conférences des universités

Académie de NICE

M. Raffaele RUGGIERO
Professeur des universités

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Sophie-Laure ZANA
Professeure agrégée

Académie de LYON

Coordnatrice

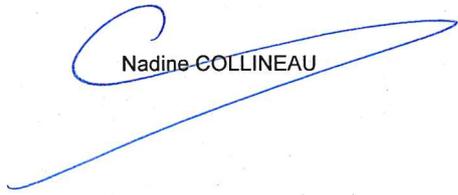
Mme Alexandra GOMPERTZ DE LAHARPE
Professeure agrégée

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 janvier 2024

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU